

RÈGLEMENT RESIDENTS

- REGLE D'OR** La vie communautaire ne peut réussir pleinement que si chacun y met du sien.
- REPAS** Horaires:
Petit-déjeuner : dès 7h45, déjeuner : 12h00, dîner : 18h00. Les repas de midi et du soir peuvent être pris en chambre en fonction des besoins médicaux.
La famille et les amis peuvent partager les repas des résidents en avisant l'intendance au minimum 24 heures à l'avance, cela par email à intendance@les-myosotis.ch. Les Myosotis SA n'accepte pas les réservations de repas par téléphone et elle ne saurait être tenue pour responsable de l'impossibilité de répondre aux demandes.
- CHAMBRE** L'établissement met à disposition une chambre individuelle ou double en fonction des disponibilités et des contraintes de prise en charge du résident.
Le lit et la table de chevet sont fournis par l'établissement. Selon la place disponible, le résident a la possibilité d'apporter du petit mobilier mais il ne doit pas limiter les possibilités de prise en charge du résident.
Afin de personnaliser son lieu de vie et de recréer une ambiance familière, le résident peut amener des petits objets personnels, décoratifs (bibelots, photos, tableaux, etc.).
Afin de limiter les risques de chutes, les tapis ne sont pas acceptés.
Il convient de préciser que l'établissement n'assume aucune responsabilité pour les objets du résident.

Le résident ne peut installer d'appareils électriques personnels tels une bouilloire, un frigo, etc. Toutes les facilités sont à disposition de nos résidents auprès de l'intendance.

Le résident, sa famille ou des proches ne sont pas autorisés à effectuer des travaux ou des installations électriques ou techniques dans la chambre. Si nécessaire, seul le responsable de l'intendance et de la technique est habilité à les faire.
- FUMEE** Les Myosotis SA est un lieu de vie sans fumée. Il est toutefois possible de fumer à l'extérieur à l'endroit prévu à cet effet.
La direction remercie les résidents et leurs visites de ne fumer qu'à l'extérieur.
- VISITES** Les visites sont autorisées tous les jours. Toutefois, nous demandons aux visiteurs de bien vouloir respecter les heures de soins du matin, de 8h00 à 10h15, ainsi que le repos après le repas de midi, de 12h30 à 14h00.


SORTIES	<p>Les sorties sont libres. Les résidents doivent avertir le service des soins de leur absence.</p> <p>Par mesure de sécurité, le bâtiment est fermé dès 20h. Au-delà de cette heure, l'équipe de nuit répond à la sonnerie située à vers l'entrée principale.</p>
ANIMATION	<p>Le service d'animation (animation@les-myosotis.ch) organise régulièrement des sorties (restaurant, théâtre, spectacle, musée, achats, etc.). Les résidents sont libres d'y participer ou non, sur inscription. Les Myosotis SA ne disposant pas de son propre minibus, il est parfois nécessaire de faire appel à un prestataire de transport pour les sorties.</p>
VALEURS	<p>L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, disparition ou vol d'objets qui ne lui auront pas été confiés, contre quittance, pour un dépôt au coffre. Nous conseillons également aux résidents de prendre leurs objets de valeur en photo.</p> <p>En outre, il n'est pas nécessaire d'avoir de grosses sommes d'argent, étant donné que tous les services proposés par les prestataires de service peuvent faire l'objet d'une facture à échéance.</p>
AUTRES OBJET	<p>Les Myosotis SA ne peut être tenue responsable si un résident perd un appareil auditif, dentier, lunettes et autres objets personnels. Seuls les cas pour lesquels il est spécifiquement établi que le personnel de Les Myosotis SA est responsable de la perte d'un objet peuvent entraîner une prise en charge partielle ou totale des coûts par Les Myosotis SA.</p>
COURRIER	<p>Le courrier est distribué quotidiennement. Pour les personnes qui le souhaitent, Les Myosotis SA peut conserver le courrier, en attendant qu'elles viennent le chercher, ou alors l'envoyer directement au représentant administratif (sur la base d'une contribution forfaitaire mensuelle aux frais d'affranchissement).</p>
CONTRAT	<p>En application des directives du Service de la Santé Publique, le contrat d'accueil doit être signé impérativement avant l'entrée du résident à Les Myosotis SA.</p>
T.V. / RADIO	<p>Toutes les chambres peuvent disposer d'une télévision. Dans les chambres doubles, le port du casque d'écoute peut être rendu obligatoire pour ne pas déranger l'autre occupant.</p> <p>L'usage de postes de radio et de télévision ne doit pas gêner les voisins. La tranquillité dans la Maison sera respectée, plus particulièrement entre 13h00 et 14h30 et de 22h00 jusqu'à 8h00.</p>
INTERNET	<p>L'établissement dispose d'un réseau WiFi pour les résidents. Sur demande le code d'accès est remis au résident.</p>

Les frais liés à des prestations informatiques pour les ordinateurs personnels des résidents ou la téléphonie personnelle sont à leur charge (interventions d'informaticiens, connexion personnelle, etc.).

TELEPHONE	L'établissement ne dispose pas de téléphones dans les chambres. En cas d'appel de l'extérieur, un téléphone est apporté au résident par le personnel. S'il souhaite appeler à l'extérieur il faut demander un portable de l'institution au personnel d'étage.
MEDICAMENTS	Les médicaments sont commandés par Les Myosotis SA. Ils sont gardés à la pharmacie et distribués selon prescription. Aucun médicament ne sera toléré en dehors de toute prescription médicale. Les résidents ne peuvent garder de médicaments en chambre.
MEDECIN	Le résident à le choix de garder son médecin ou de s'adresser au médecin répondant de Les Myosotis SA. Le médecin répondant assure une visite hebdomadaire au sein de l'établissement.
REPRESENTATION	Le résident ne peut pas désigner de collaborateurs de Les Myosotis SA comme représentant administratif et/ou comme représentant thérapeutique.
ASSISTANCE AU SUICIDE	Un protocole a été rédigé à cet effet. Sur demande le résident peut obtenir une copie du protocole en question.
LINGE PERSONNEL	<p>Les résidents apportent des effets personnels en suffisance, propres et en bon état. Ils doivent impérativement être étiquetés pour pouvoir les identifier à la buanderie et permettre leur distribution en chambre. Si les résidents ne procèdent pas à l'étiquetage dans les 48h après leur entrée dans l'EMS, alors l'établissement s'en charge et facture la prestation.</p> <p>L'établissement assure l'entretien du linge lavable en machine.</p> <p>Pour le linge délicat, les résidents ou leurs proches se chargent de l'apporter au pressing. Les Myosotis SA peut également s'en charger, contre facturation, mais décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte.</p> <p>Les retouches, changements de fermeture éclair ou autres modifications importantes sont effectués par une couturière externe et facturés.</p> <p>Le linge de lit et de toilette est fourni par Les Myosotis SA.</p> <p>Concernant l'achat de vêtements, il est effectué par le résident et/ou la famille, ou le cas échéant par le service d'animation. La référente du résident établit une liste.</p> <p>En cas de disparition de vêtements, le résident est prié d'avertir au plus vite l'intendant. Si la perte est avérée, il recevra l'accord de la direction et de l'intendance pour le rachat de ceux-ci.</p>
GESTION DES PLAINTES	Au cas où une plainte devait être formulée à l'encontre de l'institution, un formulaire ad hoc peut être obtenu auprès de la gestionnaire résidents.

VOTATIONS	Selon les directives de la chancellerie du canton de Neuchâtel, le matériel de vote qui n'est pas utilisé par le résident est détruit par l'institution.	
DIVERS	Pour toute question administrative, le résident et les proches peuvent s'adresser à par email à residents@les-myosotis.ch et pour toute demande en lien avec les soins à soins@les-myosotis.ch ou infirmierecheffe@les-myosotis.ch .	
ANIMAUX	Les animaux domestiques des résidents ne sont en principe pas admis. Les animaux des visiteurs, proches, familles, ne sont pas admis à l'intérieur de Les Myosotis SA. Ils doivent rester à l'extérieur et être attachés (terrasse) ou tenus en laisse.	
PARKING	Les familles et proches des résidents peuvent se parquer dans le parking public La Chaumière, qui est en zone bleue (limitée à 1h30 avec le disque bleu). Ils sont priés de ne pas se parquer devant l'accès principal qui doit rester libre en tous temps pour les ambulances, les livraisons, les dépose-minute, etc.	
COMMUNICATION	Les résident, les familles et les proches sont invités à privilégier le courriel pour toute demande :	
	 gestion résidents	032 721.34.49 residents@les-myosotis.ch
	 administration	032 725.37.77 info@les-myosotis.ch
	 direction	direction@les-myosotis.ch
	 soins	032 725.37.79 soins@les-myosotis.ch
	 infirmière cheffe	infirmierecheffe@les-myosotis.ch
	 animation	032 721.34.50 animation@les-myosotis.ch
	 intendance hôtellerie	032 725.37.41 intendance@les-myosotis.ch

MEDECIN REpondant :

Dr Aymeric MORIN
Médecine interne
Ruelle DuPeyrou 2
2000 Neuchâtel
 032 724 03 30

Adopté par le CA le 2.02.2021

Mise à jour suite à la séance du CA du